

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le mercredi, treizième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux (13 avril 2022), QUINZE HEURES QUARANTE-CINQ (15 H 45)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Sont absents :

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2022-04-5344

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acquisition d'un véhicule Ford Maverick — Modification de la résolution 2022-01-5290
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-04-5345

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD MAVERICK –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-01-5290**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-5290 autorisant notamment l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle portant sur l'acquisition d'une camionnette Ford Maverick de l'entreprise Automobile J.P. Yergeau inc., et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas l'estimation préalable, taxes en sus ;

ATTENDU le consentement écrit de l'entreprise Automobile J. P. Yergeau Inc., le 23 mars 2022, à l'annulation du contrat de vente dudit véhicule Ford Maverick ;

ATTENDU le prix soumis subséquemment par l'entreprise Trois-Rivières Ford Lincoln pour l'acquisition d'un véhicule Ford Maverick ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'abroger le second alinéa de la résolution 2022-01-5290 autorisant l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle pour l'acquisition d'une camionnette Ford Maverick de l'entreprise J. P. Yergeau et d'autoriser l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle pour l'acquisition d'une camionnette Ford Maverick avec l'entreprise Trois-Rivières Ford Lincoln, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas l'estimation préalable, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser le directeur Opérations et infrastructures ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-04-5346

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à quinze heures quarante-huit (15 h 48).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE